

## VACCINATION DES PERSONNES VULNERABLES

Le ministère des Solidarités et de la Santé sous l'égide du Premier ministre, va déployer, à partir du lundi 18 janvier 2021, la vaccination contre la Covid-19 des **personnes âgées de plus de 75 ans et celles atteintes de pathologies à haut risque** (cancer, maladie rénale chronique sévère).

À cet effet, **plusieurs dispositifs de prise de rendez-vous** sont mis en place afin que ces centres organisent la vaccination dans les meilleures conditions.

La personne éligible à la vaccination est incitée à :

► **Se renseigner localement**, auprès de son médecin traitant, pharmacien, mairie, afin d'obtenir les coordonnées du centre de vaccination le plus proche de chez soi et prendre rendez-vous directement par téléphone ;

### **Listes des centres de vaccination dans le Gard :**

Centre Hospitalier d'ALES :

811 avenue du Dr Jean Goubert, 30100 Alès - [08 09 54 19 19](tel:0809541919)

Centre Hospitalier de Bagnols sur Cèze :

280 Avenue Alphonse Daudet, 30200 Bagnols-sur-Cèze - [08 09 54 19 19](tel:0809541919)

Centre Hospitalier Mas Careiron :

16 bis Chemin du Paradis, 30700 Uzès - [08 09 54 19 19](tel:0809541919)

Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes :

286 Rue du Professeur Robert Debre, 30900 Nîmes - [08 09 54 19 19](tel:0809541919)

Centre de Vaccination Départemental :

34 bis Rue Florian, 30900 Nîmes - [08 09 54 19 19](tel:0809541919)

► **Effectuer sa prise de rendez-vous sur internet**, en se rendant sur le site [www.sante.fr](http://www.sante.fr) : l'internaute sera dirigé vers la fiche du centre de vaccination le plus proche de chez lui, qui lui permettra d'accéder à la plateforme de rendez-vous en ligne dédiée à ce centre ;

► **Se faire accompagner** dans cette démarche en ligne par ses enfants, petits-enfants, proches et aidants pour les personnes qui ne seraient pas à l'aise avec l'outil numérique ;

► **Contactez le numéro vert national 0800 009 110** (ouvert tous les jours de 6h à 22h) pour être

redirigée vers le standard téléphonique du centre le plus proche de chez elle ou obtenir un accompagnement à la prise de rendez-vous.

**Ces outils seront accessibles aux personnes éligibles vendredi 15 janvier 2021 à partir de 8h.**

Pour rappel, à partir du lundi 18 janvier 2021, **sont éligibles à la vaccination** :

- ▶ Les résidents en EHPAD et USLD, qui sont vaccinés directement dans les établissements ;
- ▶ Les personnes âgées séjournant dans les établissements de santé et en services de soins de suites et de réadaptation ;
- ▶ Les personnes âgées hébergées en résidences autonomie, résidences services et autres lieux de vie spécialisés, ainsi que dans les foyers de travailleurs migrants ;
- ▶ Les personnes en situation de handicap vulnérables hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueils médicalisés ;
- ▶ Les professionnels de santé (et autres professionnels des établissements de santé et des établissements médico-sociaux intervenant auprès de personnes vulnérables), y compris les professionnels libéraux, les aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables et les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans et / ou des comorbidités\* ;
- ▶ Les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement. Il s'agit de personnes :

- Atteintes de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
- Atteintes de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ;
- Transplantées d'organes solides ;
- Transplantées par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
- Atteintes de poly-pathologies chroniques, avec au moins deux insuffisances d'organes ;
  
- Atteintes de certaines maladies rares (voire liste sur le site du ministère de la santé)
- Atteintes de trisomie 21.

*\*La liste des comorbidités est la suivante :*

- *L'obésité (IMC>30), particulièrement chez les plus jeunes ;*
  - *La BPCO et l'insuffisance respiratoire ;*
  - *L'hypertension artérielle compliquée ;*
  - *L'insuffisance cardiaque ;*
  - *Le diabète (de type 1 et de type 2) ;*
  - *L'insuffisance rénale chronique ;*
  - *Les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ;*
  - *Le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;*
  - *La trisomie 21.*
- La Haute autorité de santé actualisera cette liste en fonction de l'évolution des connaissances.*